

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de septembre 2025

3.4 Approbation des comptes pour le mois de septembre 2025

4. RÉOLUTIONS

4.1 Régie intermunicipale GEANT-Acceptation du budget 2026

4.2 L'agriculture au cœur d'une collectivité

4.3 Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes

4.4 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)

5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Embauche de M. Lucas Painault

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Avis de motion-Abolition du règlement sur incendie de véhicule non-résident

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Réception définitive des ouvrages- ponceau T40 route Doucet

9. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Spectacle de Noël-Route des légendes

11. CORRESPONDANCE

11.1 Campagne de financement École St-Lucien

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le mercredi 1 octobre 2025 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Martial Gauthier, maire
 Madame la conseillère Marlène Deschesnes
 Messieurs les conseillers Tony Paré et Bruno Simard

Est également présente Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière

Assistance : 1 personne

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1259-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

1260-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de septembre 2025

1261-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport des salaires nets pour le mois de septembre 2025 au montant de 15 896.35 \$

3.4 Approbation des comptes pour le mois de septembre 2025

1262-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEPTER la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2025 au montant de 104 818.11 \$ dont 74 774.18\$ par le fonds général et 30 043.93 \$ par le fonds d'immobilisation.

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Régie intermunicipale GEANT-Acceptation du budget 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines fait partie de l'entente intermunicipale GEANT ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre pour adoption son budget, avant le 1^e octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence selon l'article 603 du Code municipale;

1263-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le budget 2026 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 2 285 362 \$;

QUE le conseil accepte, par cette résolution, une quotes-parts de 125 099 \$ pour l'année 2026, pour les services de sécurité incendie, de sécurité civile, du contrôle animalier, des travaux publics (balai mécanique), de l'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées ainsi que de l'urbanisme & environnement.

4.2 Un engagement pour l'agriculture, la relève et l'avenir de nos entreprises agricoles

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs décennies, les productrices et producteurs agricoles ont à cœur de nourrir le monde avec détermination et passion, et ce, malgré tous les défis rencontrés à travers le temps ;

CONSIDÉRANT que l'agriculture est aujourd'hui à un tournant de son histoire : plus que jamais la diversité de nos modèles agricoles est remise en question. La conjoncture des paramètres économiques, environnementaux, climatiques et sociaux rend extrêmement vulnérables l'avenir de notre agriculture et notre capacité à assurer l'autonomie alimentaire du Québec ;

CONSIDÉRANT que les femmes et les hommes qui nourrissent la population doivent être au cœur d'un projet de société leur permettant d'exercer leur métier avec des critères de viabilité, des filets de sécurité performants et un cadre soutenant une durabilité environnementale progressive ;

CONSIDÉRANT que depuis des décennies, ils travaillent de concert avec les gouvernements successifs pour construire ce qu'est l'agriculture québécoise d'aujourd'hui : une des plus performantes en Amérique du Nord, la plus structurée collectivement, la plus familiale et en communion avec les demandes sociétales et les impératifs environnementaux ;

CONSIDÉRANT que la population a plus que jamais à cœur que l'agriculture se poursuive dans ce nouveau contexte, pour que la relève, les terres agricoles et les fermes familiales de nos milieux soient encore là dans 100 ans pour nous nourrir sainement et prendre part activement à la résilience et à la vitalité économique de nos territoires ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'actualisation de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et de la Consultation nationale pour le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain, menées par le Gouvernement du Québec, la province est à un moment décisif et nous devons saisir les occasions pour assurer l'avenir d'une agriculture viable et durable;

CONSIDÉRANT que la communauté agricole et agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean interpelle les élu(e)s des municipalités de la région pour :

- Visionner le court métrage « [Habiter la terre](#) », qui raconte principalement l'histoire rurale québécoise;
- Placer les entrepreneuses et entrepreneurs agricoles au centre des orientations déterminantes à prendre par les autorités publiques.

1264-10-25

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage pour l'agriculture, la relève et l'avenir de nos entreprises agricoles et appelle à un élan collectif des citoyens et du gouvernement, afin qu'ils priorisent ce besoin si fondamental pour la société québécoise : SE NOURRIR.

4.3 Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada. ¹

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés ;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de

réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur ;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada ;

1265-10-25

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada après la tenue des élections municipales ;

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada.

4.4 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille ;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernement de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

1266-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines mandate M. Martial Gauthier pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits !

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Embauche de M. Lucas Painault

CONSIDÉRANT QUE Marie-Pier Martel, par sa nomination à la direction générale en juin dernier, a laissé vacant le poste de chargé(e) de projet ;

CONSIDÉRANT QUE Lucas Painault possède les compétences et les qualifications nécessaires pour occuper ce poste ;

1267-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'EMBAUCHER Lucas Painault au poste de chargé(e) de projet, selon les conditions définies par la municipalité ;

D'AUTORISER Marie-Pier Martel, directrice général, à signer le contrat d'embauche de Monsieur Lucas Painault au nom de la municipalité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Avis de motion-Abolition du règlement 185-08 relatif à la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents

Madame/Monsieur le/la conseiller/conseillère, Bruno Simard, DONNE AVIS DE MOTION voulant qu'il soit adopté à une séance ultérieure l'abolition du règlement 185-08 relatif à la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Réception définitive des ouvrages- ponceau T40 route Doucet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a adjugé, le 6 mai 2024, un contrat de travaux de remplacement du ponceau T40 sur la route Doucet à l'entreprise « Excavation Ouellet » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a accordé à la firme « MSH services conseil » le mandat d'agir à titre de surveillant pour la supervision des travaux en lien avec le ponceau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a reçu le certificat de réception définitive des ouvrages proposé par l'ingénieur surveillant de chantier mandaté par la municipalité, représenté par la firme « MSH services conseil » en la personne de Claudia Veilleux ;

1268-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte la réception définitive des ouvrages du ponceau T40 de la route Doucet et accepte, par le fait même, de libérer le 5% de la retenue finale.

9. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Spectacle de Noël-Route des légendes

ATTENDU QUE la municipalité avait fait une demande au fonds participatif rural 2025 pour des activités culturelles ;

ATTENDU QUE la journée de la St-Jean a laissé 800 \$ non utilisé du fonds participatif rural, laissant 2000 \$ disponible ;

1269-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE présenter le spectacle de Noël de la Route des légendes en novembre prochain dans l'église.

11. CORRESPONDANCE

11.1 Demande de commandite École Jean XXI-St-Lucien

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contribuer à la communauté et encourager les activités locales par le biais d'une commandite ;

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire de prêt-à-camper situés au camping Au Soleil Levant, à Saint-Edmond-les-Plaines ;

1270-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder une commandite sous forme d'une fin de semaine au prêt-à-camper de leur choix, situé au camping Au Soleil Levant, à Saint-Edmond-les-Plaines, en réponse à la demande reçue ;

D'AUTORISER la directrice générale ou une personne désignée à coordonner les modalités avec le bénéficiaire de la commandite et à s'assurer que les dates convenues respectent les disponibilités du chalet ;

DE TRANSMETTRE une lettre officielle confirmant la commandite.

12. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus font rapport des comités sur lesquels ils siègent.

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

1271-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 59.

Martial Gauthier
Maire

Marie-Pier Martel
Directeure générale et greffière-trésorière

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».